



Service des Sports,
Loisirs, Jeunesse
N° TEL : 01.69.49.79.00
N/Ref.: NDA/AB/DC/SP

DECISION N° 98/215

OBJET : Convention entre la Commune d'Yerres et l'association « Canne et Boxe Française du Val d'Yerres » relative à une activité sportive

Le Député-Maire de la commune d'Yerres,

VU le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L 2122-22,

VU la délibération du Conseil Municipal de la commune d'Yerres en date du 29 juin 1995 portant délégation au Maire pour traiter certaines affaires de gestion courante visées à l'article L 122-20 du Code des Communes,

CONSIDERANT que la Commune organise des cours de musculation pour un groupe de personnes licenciées à l'Association « Canne et Boxe Française du Val d'Yerres »,

DECIDE

De signer la convention avec l'association « Canne et Boxe Française du Val d'Yerres » relative à une activité sportive organisée par la Commune,

DIT que les recettes correspondantes de 1000 francs, seront inscrites au budget de la Commune, Exercice 1998, Fonction 2 - Sous fonction 2515 - Article 70 682.

Fait à Yerres, le 06 octobre 1998



Nicolas DUPONT-AIGNAN

